

Friche prairiale à la plaine des Avallons.



Terre labourée à la plaine des Avallons.



Prairie pâturée extensivement par des vaches au lieu-dit « Bellevue ».

Pâturage ovin au lieu-dit « les Plaines ».



Mosaïque de terres cultivées, vergers et milieux prairiaux, lieu-dit « les Plaines ».

Vergers et milieux prairiaux au lieu-dit « Praneuf ».

Photos prises sur site – ECOTER 2015

II.5.2 Intérêts pour la faune et la flore

Les terres cultivées

Les terres arables sont le lieu de vie d'une **flore inféodée aux milieux agricoles** (appelées espèces messicoles). Les terres cultivées **peuvent accueillir une certaine diversité d'espèces floristiques**, d'autant plus élevée que les pratiques sont extensives, notamment au niveau des terres simplement sarclées et si aucun désherbant chimique n'est employé.

Pour la faune, ces espaces créent des **habitats de vie potentiels** (le plus souvent en bordure des cultures, dans les bandes enherbées, dans les haies où plus rarement dans les cultures elles-mêmes) **pour les reptiles ou de petits mammifères** comme le Muscardin, le Campagnol des champs et le Rat des moissons. Toutefois, **l'installation** de ces espèces ne pourra se faire **que si la ressource alimentaire est disponible**.

Ces espaces ouverts représentent par ailleurs une **zone de recherche de nourriture** (céréales et fruits) pour certaines espèces d'oiseaux patrimoniaux recensées sur la commune comme l'Effraie des clochers (*Tyto alba*) ou potentielles comme le Bruant proyer (*Miliaria calandra*) et la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*). Ils constituent également un **territoire de chasse** pour certains rapaces comme le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), présents sur la commune, ou potentiels comme le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), voire **de vie** pour des espèces tel le Busard cendré (*Circus pygargus*) qui peut nicher dans les cultures de céréales.

☞ Le nombre d'espèces **floristiques et faunistiques** susceptible de se développer sur les parcelles cultivées ou de les utiliser ponctuellement en particulier pour l'alimentation, **augmente avec la diversité des types de cultures, la présence d'éléments structurants (haies, lisières, bandes enherbées...)** et d'une nature ordinaire préservée.

Les prairies

Les milieux prairiaux **constituent un milieu semi-naturel** favorable à certaines espèces inféodées aux milieux ouverts ainsi qu'aux haies et lisères forestières. A l'instar des espaces cultivés, elles constituent un **territoire de chasse et/ou de vie** pour certaines espèces d'oiseaux comme la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) et l'Alouette Lulu (*Lullula arborea*), toutes deux connues sur la commune, et de mammifères tels que potentiellement le Campagnol agreste (davantage dans les prairies humides à hautes herbes), le Campagnol terrestre ou encore la Belette. Les **lisières forestières en contact avec le milieu**

prairial représentent un lieu de transition (appelé écotone) généralement riche en espèces. Elles constituent pour les mammifères et en particulier pour les chauves-souris :

- Un **milieu structurant utile au déplacement** (corridor écologique) ;
- Une **zone de chasse privilégiée** pour certaines de ces espèces comme les suivantes présentes sur le territoire communal : le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ou le Grand Murin (*Myotis myotis*).

Les **lisières** sont également **fréquentées par plusieurs espèces de reptile**, généralement communes, telles que le Lézard vert (*Lacerta bilineata*) et la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), ainsi que par de nombreux oiseaux dont certaines espèces patrimoniales comme la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). Ces trois espèces sont par ailleurs recensées sur la commune.

La **diversité de la flore prairiale est fonction du gradient trophique** : plus le sol sera eutrophe, c'est-à-dire riche de matières carbonées, azotées et/ou phosphatées, plus le nombre d'espèces sera faible.

Les vergers

Les **vergers traditionnels et gérés de manière extensive** peuvent **constituer un milieu favorable pour plusieurs espèces végétales et animales**, autant dans les arbres qu'au sol. Au sein de ce milieu, **des espèces d'oiseaux devenues rares** comme la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), connue sur la commune, **côtoient des espèces plus communes** comme la Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*), la Sittelle torchepot (*Sitta europaea*) ou encore l'Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*). Des espèces migratrices, telles que le Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*) ou la Huppe fasciée (*Upupa epops*) trouvent en ce lieu un **endroit pour nicher**. Les nombreux **perchoirs, que sont les branches ou les piquets de clôture facilitent la recherche de nourriture**. De même que les nombreuses **cavités des vieux arbres** représentent autant de **possibilités de nidification**, aussi bien pour les oiseaux que de certaines espèces de Chauve-souris.



Le bourg du village présente une forme longitudinale typique des « villages rues ».



Maison pavillonnaire en cours de construction au lieu-dit « Bichon ».

Habitations pavillonnaires périphériques au bourg au lieu-dit « Le Pont », espaces verts et milieux semi-naturels associés.



Lotissement au lieu-dit « la Plaine ».



Hameau de « la Traverse ».



Hameau de Bellevue.



Hameau « les Plaines ».

Photos prises sur site – ECOTER 2015

Dans le cas des vergers exploités extensivement, se développe au pied des arbres **une végétation herbacée d'affinité prairiale** qui **peut abriter de nombreuses espèces d'invertébrés**. Ces **invertébrés contribuent au bon fonctionnement de la chaîne trophique** et favorisent la présence d'un **cortège diversifié d'oiseaux et de chauves-souris**. La fauche raisonnée de la végétation permet le développement d'une **flore elle aussi diversifiée**, parfois porteuse d'un statut de protection et/ou de rareté-menace comme c'est le cas de la **Gagée des champs (*Gagea villosa*)**, protégée au niveau national. Enfin, **les vergers non-traités** sont des territoires de chasse très fréquentés par les chauves-souris. Elles peuvent par ailleurs contribuer à limiter les populations de certains insectes xylophages et phytophages.

➤ Le verger n'est pas uniquement un lieu de production de fruits, mais **constitue bel et bien un écosystème** où vivent, chassent et se reproduisent plusieurs espèces animales et végétales.

II.6 LES MILIEUX URBANISES

(secteurs U à Y)

II.6.1 Description

Du point de vue de l'urbanisation, la commune de Dunière-sur-Eyrieux se caractérise par la présence :

- D'un **bourg historique** ;
- De **plusieurs lotissements périphériques au bourg** composés de maisons pavillonnaires souvent récentes et espacées les unes des autres ;
- De **plusieurs hameaux**, plus ou moins étendus, à l'**urbanisation plutôt discontinue** ;
- D'un **habitat dispersé** (des fermes pour l'essentiel) **peu développé**.

La **dynamique d'urbanisation la plus importante s'observe au niveau des lotissements périphériques au bourg**, laquelle semble se faire au détriment des milieux prairiaux et des parcelles de vergers. La dynamique d'urbanisation apparaît modérée au niveau des hameaux. Le bourg historique du village présente **une forme longiligne et peut être qualifié de « village rue »**. Celui-ci **s'est développé le long de la D120**. Les **lotissements périphériques offrent de multiples espaces verts** : haie, gazon, massif ornementaux...

II.6.2 Intérêts pour la faune et la flore

Les secteurs urbanisés offrent de multiples habitats et lieux de vie aux espèces animales dites « anthropophiles » et végétales. Chaque secteur présente des **contraintes et des atouts différents** selon le type d'habitat considéré (logement collectif, maison pavillonnaire...) et l'époque à laquelle il fut construit.

Les **maisons traditionnelles en pierres apparentes** que l'on observe au sein de certains hameaux et dans le bourg du village, les bâtiments en ruine, les vieux murets en pierres sèches, les granges et hangars dispersés au sein du parcellaire agricole offrent des **zones favorables à certaines espèces**. Les **interstices des vieux murs** peuvent être colonisés par **des espèces végétales rupicoles** et être utilisés par des chauves-souris comme la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), des oiseaux communs tel le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*). Les **greniers et combles des vieux bâtiments** constituent un habitat pour certains oiseaux, en particulier pour des rapaces nocturnes tels que la Chouette hulotte (*Strix aluco*). Ces espaces peuvent également être utilisés par plusieurs espèces de mammifères, notamment par :

- Des chauves-souris comme l'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*), la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) et plusieurs espèces de Rhinolophes en période de parturition ;
- De petits mustélidés tels que le Lérot (*Eliomys quercinus*) et la Fouine (*Martes foina*).

La **présence d'espaces verts publics et privés** (gazons et massifs ornementaux arbustifs et/ou arborés...) au sein des lotissements, et plus ponctuellement au sein du bourg du village, **offre des habitats à la faune** volante et terrestre, en particulier aux insectes, oiseaux et petits mammifères tel que le Hérisson, l'Écureuil et le Mulot. Ces **espaces verts constituent par ailleurs une trame verte partielle** particulièrement intéressante au niveau des hameaux et habitations situés au sein du parcellaire agricole.



Quelques espaces verts publics ponctuent le bourg du village de Dunière. Ils peuvent constituer un habitat pour plusieurs espèces d'insectes ainsi qu'un lieu de refuge temporaire pour la petite faune.



Vieux mur végétalisé dans le lotissement de « la Plaine », à l'est du bourg. La présence d'interstices entre les pierres est favorable au développement d'espèces végétales (plantes à fleurs et mousses) indigènes lesquelles contribuent à la biodiversité générale de la commune.

Sur ce mur, les interstices entre les pierres ont été cimentés ce qui interdit l'installation, au moins à moyen terme, d'espèces végétales et animales.



Les maisons pavillonnaires des lotissements (photo de gauche) et certaines habitations du bourg (photo de droite), possèdent un jardin bien végétalisé favorable à la présence de nombreuses espèces dites « anthropophiles ».



Les combles et greniers des bâtiments traditionnels, les hangars et appentis ouverts, les vieux bâtiments lorsqu'ils sont accessibles (contrairement à la photo de droite où un grillage a été posé), constituent un habitat favorable à certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris dont certaines très rares.

Photos prises sur site – ECOTER 2015

II.6.3 Nature ordinaire du territoire communal

■ La nature ordinaire : une responsabilité partagée à l'échelle communale

La « nature ordinaire » est celle que l'on observe en dehors des grands espaces naturels et qui – très souvent – accueille les activités humaines. Il s'agit :

- Des espaces cultivés et milieux associés : bandes enherbées, réseaux de haies, de fossés et de talus, friches, arbres isolés...
- Des prairies « sèches » et pâturées ;
- Des îlots forestiers et boisements ordinaires de petites tailles ;
- Des espaces verts, des jardins et alignement d'arbres ;
- Des dépendances vertes, de friches urbaines ;
- Du réseau de vieux murs en pierres sèches ;
- Etc.

Cette nature ordinaire héberge rarement des espèces remarquables (même si cela peut être le cas parfois), mais elle a d'autres fonctions :

- Participer à la trame verte et bleue (espaces de déplacement notamment), en particulier à l'échelle locale (communale).
- Participer à la biodiversité (certaines espèces sont inféodées au bâti, à certaines cultures, etc.).
- Constituer une ressource alimentaire pour d'autres espèces et notamment certaines remarquables.
- Participer au cadre de vie des habitants de la commune, à la qualité des paysages, etc.
- Etc.

Ces espaces de nature ordinaire prennent donc une importance notable à l'échelle communale. **L'identification et la prise en compte de cet enjeu est donc indispensable.**

■ Les enjeux de la commune

Compte-tenu des éléments présentés au paragraphe « Occupation du sol et biodiversité », **trois enjeux relatifs à la nature ordinaire du territoire communal peuvent être définis :**

Enjeu 1 : Favoriser la nature ordinaire dans les zones urbanisées

La préservation et la diversification de la nature ordinaire passe par :

- La définition et la mise en place d'une **gestion différenciée des espaces verts publics** (c'est-à-dire différente en fonction de leur usage, du contexte et de l'environnement immédiat et des enjeux en termes de préservation de la biodiversité) au sein de laquelle **l'usage de produits phytosanitaires serait proscrit** ;
- La **création d'espaces verts** au sein du bourg et la mise en place, au sein de ces espaces, d'**abris pour la faune** ;
- La **préservation et la gestion adaptée des micro-espaces végétalisés** (bords de routes, de trottoirs, murets en pierres, murets sur lesquels se développe une flore/fonge, etc.) ;
- La **préservation des micro-espaces végétalisés** : vieux murs, interstices pavés...
- La **limitation de l'éclairage public** au strict nécessaire en préférant l'utilisation des **systèmes de type lampes à sodium** (éclairage jaune), **orientés vers le sol** ;
- La **restauration/réaffectation de vieux bâtiments** plutôt que la construction de nouvelles habitations ;
- Une **sensibilisation des habitants** à la nature ordinaire ;
- Un **affinage du zonage de la commune** et prise en compte des milieux naturels et semi-naturels dans les zones A, U et AU par un zonage indicée ;
- Etc.

Enjeu 2 : Maîtriser l'urbanisation des milieux semi-naturels prairiaux situés en périphérie de la commune et renforcement de la nature ordinaire sur ces secteurs

Comme cela a été précisé au paragraphe « Occupation du sol et biodiversité », plusieurs secteurs prairiaux s'observent en périphérie de la commune. Ces secteurs se caractérisent par :

- Une **dynamique d'« ourlification » et de recolonisation arbustive due vraisemblablement à une baisse de la pression agropastorale** ;
- La **présence de quelques vergers** ;
- Un changement de vocation progressif qui se traduit par la **construction récente de plusieurs maisons d'habitation.**

➔ A dessein de préserver la trame verte que constitue ces milieux (ce référer au chapitre « Les continuités écologiques sur le territoire communal et ses environs » pour davantage de détails), ainsi que la faune et la flore associée, la commune devra être attentive à l'urbanisation de ces secteurs. **Elle pourra définir, en concertation avec l'urbaniste et l'écologue, une stratégie durable d'urbanisation** qui prendrait en compte les différents enjeux énoncés ci-avant.

Enjeu 3 : Favoriser une gestion écologique et durable du patrimoine forestier

Postulat : Nous considérerons ici qu'une part significative **des boisements de la commune correspond à des boisements zonaux** (c'est-à-dire dont le déterminisme est lié aux conditions climatiques et écologiques locales, autrement dit dominantes) et qu'ils sont donc bien représentés localement (*a minima* à l'échelle du district phytogéographique). **Nous les rattachons en conséquence à la Nature ordinaire du territoire communal** ce qui ne doit pas masquer l'intérêt patrimonial dont ces milieux peuvent être porteurs.

Comme cela a déjà été évoqué, il ressort du diagnostic les éléments suivant :

- Environ **un quart des surfaces forestières correspondent à des plantations artificielles de conifères** ;
- Les **types forestiers sur la commune sont particulièrement diversifiés** : forêts de Chêne vert, de Chênes caducifoliés, de Châtaigniers, boisement alluviaux et de fond de vallon...

La **gestion durable** des surfaces forestières passe par la **mise en place**, en association étroite avec les parties prenantes (propriétaires privés, CRPF, ONF...), de **plans de gestion comprenant un volet écologique**. Ces plans devront notamment favoriser :

- Une **diversification des modes de traitement** à l'échelle des parcelles ;
- Un **maintien de la diversité des types forestiers** ;
- Une **gestion en futaie irrégulière sur une surface notable** (ou de type PRO SILVA : "irrégulière, continue et proche de la nature" (SICPN)) ;